Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261012-A2026-052-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026
Publication : 12/10/2026

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION TEMPORAIRE À MADAME EMMANUELLE BONHOMME, 10ÈME VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA FAMILLE ET DE LA VIE SOCIALE POUR REPRÉSENTER LE PRÉSIDENT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DU 12 OCTOBRE 2026

CLD/DM/OB/CN/KP
N°A2026-052

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1413-1, L.5211-1, L.5211-9 et suivants,*
Vu *la délibération n°CC2026-059 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *la délibération n° CC2026-060 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026 déterminant le nombre de Vice-présidents, le nombre des autres membres du bureau communautaire et fixant la composition du bureau communautaire,*
Vu *la délibération n° CC2026-062 du conseil communautaire en date du 13 avril 2026, portant élection des autres membres du bureau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *le procès-verbal d'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire,*
Vu *la délibération n° CC2026-074 du conseil communautaire en date du 27 avril 2026 portant création et détermination de la composition de la commission consultative des services publics locaux,*
Vu *la délibération n° CC2026-075 du conseil communautaire en date du 27 avril 2026 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),*
Vu *l'arrêté du Président n°A2026-011 du 14 avril 2026 portant délégation de fonctions à Madame Emmanuelle BONHOMME, 10ème Vice-présidente en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la vie sociale,*
Vu *l'empêchement de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération et de Monsieur Christophe LE CICLE, 12ème membre du bureau délégué à la vie institutionnelle, aux affaires juridiques et à la communication institutionnelle auprès du 7ème président, pour assister à la CCSPL du 12 octobre 2026,*

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;
Considérant que la conduite des affaires communautaires, compte tenu du nombre et de l'importance des compétences exercées, rend nécessaire une collaboration active des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués membres du bureau communautaire ;
Considérant que cette collaboration doit comprendre la représentation du Président au sein des instances entrant dans le périmètre d'intervention de chaque Vice-Président ou membre du bureau communautaire,

Considérant que cette collaboration participe à la bonne marche de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et à l'efficacité du service public ;
Considérant qu'en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux est présidée par le président de l'organe délibérant ou son représentant ;

A R RÊ T E

ARTICLE 1 : Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération, délègue à Madame Emmanuelle BONHOMME, 10ÈME vice-présidente en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et de la vie sociale, ses fonctions de Président de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 12 octobre 2026.

La présente délégation de fonctions est accordée sous la responsabilité et la surveillance du Président et complète les précédentes délégations de fonctions accordées à Madame Emmanuelle BONHOMME, 10ÈME vice-présidente en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et de la vie sociale, notamment celles prévues par l'arrêté n°A2026-011 du 14 avril 2026.

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à Madame Emmanuelle BONHOMME et transmis à Monsieur le préfet d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 12/10/2026

Le Président

Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 12/10/2026

Notifié à l'intéressé le :

Madame Emmanuelle BONHOMME
10ème vice-présidente en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et de la vie sociale